

SÉCURITÉ RALLYE



1 - Accès par départ ou arrivée ES :

- en voiture jusqu'à 2h avant départ 1er concurrent (fermeture de la route)
- à pied jusqu'à 1h avant départ 1er concurrent (3km)

2 - Accès à tout heure par St Gervais sur Mare et D 22



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ROUTE FERMÉE à: 1er PASSAGE

INFORMATIONS

Samedi 26 mars

Positionnement G P S

43°37'50.24" N 3°02'22.47" E

ES1 : 15h24 17h24

Accessible: à toute heure par RD 22

Dimanche 27 mars

Accès PMR: OUI

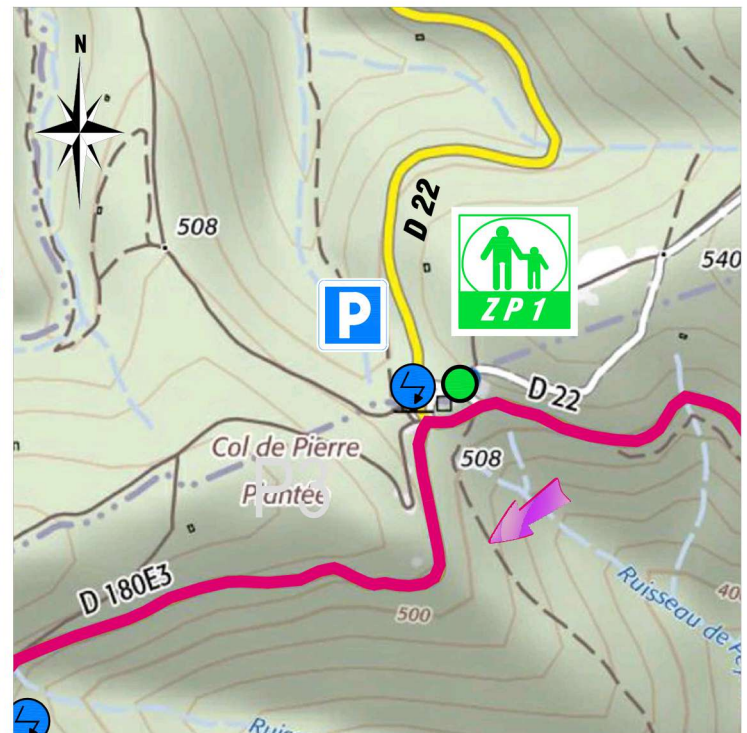
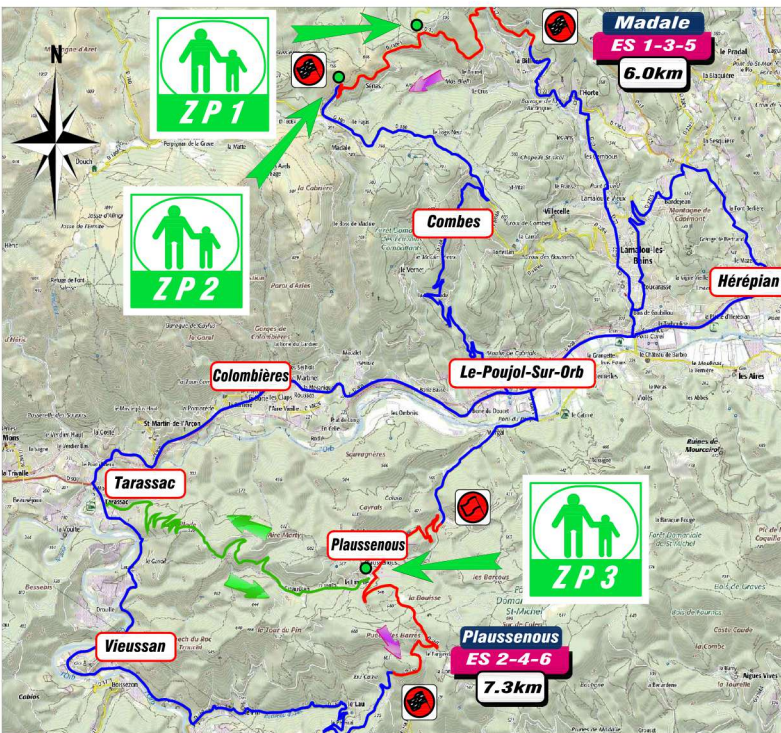
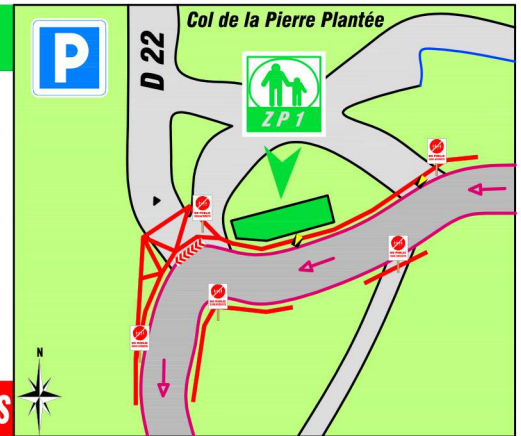
ES3 : 06h39 08h39

Toilettes: NON

ES5 : 06h39 12h03

Restauration: Possible

Les feux sont strictement interdits



Extrait de l'article R331-45 du code du sport modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017 - art. 24:
Le fait pour tout spectateur d'une manifestation de contrevenir aux indications par l'organisateur technique conformément à l'article R. 331-21 et mettant en oeuvre les mesures de sécurité édictées en vertu de l'article R. 331-26 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (135€).